



accident de travail 2018

Par **titite14**, le **07/07/2020 à 17:24**

bonjour, rnrnMon mari a eu une fracture du bassin en 2018 (accident de travail).rnrnDepuis cela la santé physique n'est pas au top (toujours en arrêt) et pas sûr d'une reconversion professionnelle.rnrnSon accident est dû suite au faite qu'il faut aller toujours plus vite (oral) mais pas de problème de sécurité.rnrnPeut on porter plainte pour avoir une indemnités concernant sa santé.rnrnMerci de vos réponses.

Par **morobar**, le **07/07/2020 à 18:46**

Bonjour,rnrnOn peut toujours porter plainte, et on peut aussi marcher sur la Lune.rnrnLe salarié a intérêt à réclamer auprès de la CPOAM la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur, et le cas échéant faire prospère l'action devant le TASS ou tribunal des affaires sociales.rnrnL'appui d'un avocat spé&cialiste parait indispensable;rnrnMais il est urgent d'agir sous peine de prescription.